



Suis je considéré comme récidiviste ou pas?

Par **sysya650**, le **08/05/2009** à **19:29**

Bonjour,

En juin 2003, je me suis fait contrôlée avec un taux de 1,18mg et condamnée à une suspension de 1 an au permis de conduire. En mai 2008, suite à une dénonciation de la part de mon ex, je me suis fait, de nouveau, contrôler avec un taux de 0,47. La police m'a refait souffler dans l'éthylotest 10 mns plus tard et j'avais un taux de 0,40mg. En septembre 2008, j'ai été condamné à une annulation de 1 an.

J'ai fait appel et passe en juin 2009, pour les raisons suivantes :

Est il vrai que l'éthylotest peut avoir une marge d'erreur de 8 centièmes pour un taux compris entre 0,40 et 0,80 ? Dans ce cas , mon taux serait inférieur à 0,40

La police ne m'a pas arrêté dans le village mentionné dans le procès verbal, mais dans un autre village. (attestations de témoins à l'appui). Cela veut dire qu'elle m'aurait suivi durant plus de 3 kms avant de m'arrêter.

Je vous précise que j'ai pu garder mon permis dans le sens suivant ou la police avait oublier de me faire l'arrêté préfectoral.

Si on arrive à démontrer que mon taux aurait pu être de 0,39..., avec les arguments si dessus et un bon avocat, serais je récidiviste, quelle serait ma peine ou procédure nulle.

Je vous remercie à l'avance de vos réponse